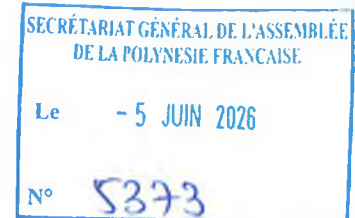




Question ORALE



Mme Teremuura KOHUMOETINI RURUA

Représentante à l'assemblée de Polynésie française

N° 27/2026/GTH/KRT
Taraho'i, le 04/06/2026

Monsieur Jordy CHAN, ministre des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports terrestres et maritimes et de la décentralisation.

Objet : Réponse aux demandes d'autorisation d'extraction dans les rivières.

Monsieur le ministre,

La loi du pays n° 2025-40 du 12 décembre 2025, portant modification du livre II du code des mines et des activités extractives, a introduit des évolutions substantielles du cadre juridique applicable aux carrières et à l'extraction de matériaux, notamment en milieu fluvial.

A ce jour, et sauf erreur ou omission de ma part, aucun arrêté d'application pris en conseil des ministres ne semble être venu préciser les modalités opérationnelles de mise en œuvre de ces nouvelles dispositions.

Au-delà de cet aspect réglementaire, la question de l'extraction de matériaux, en particulier dans les rivières, soulève des enjeux environnementaux fondamentaux, les bassins versants, de la source à l'embouchure, constituant des écosystèmes fragiles et interdépendants, dont l'équilibre est essentiel tant pour la biodiversité que pour la prévention des risques naturels.

Or, ces milieux font l'objet de pressions croissantes liées aux besoins en matériaux pour les projets d'aménagement et de construction, comme vous l'avez-vous-même affirmé à l'occasion de la présentation de votre projet de réforme devant notre Assemblée.

C'est d'ailleurs en réponse à une question orale, que je vous avais adressée le 16 octobre 2025, concernant les interventions en rivière à Papenoo, que vous nous aviez indiqué qu'une procédure d'autorisation d'extraction sur le bras Est de la Vaituoru était en cours, et qu'elle faisait l'objet d'une notice d'impact environnemental, nécessitant notamment l'avis du maire ainsi qu'une enquête publique ouverte jusqu'au 9 novembre 2025.

Près d'une année s'est désormais écoulée.

Or les membres du Syndicat des petites et moyennes entreprises de Papenoo, qui ont engagé cette démarche, m'indiquent n'avoir reçu à ce jour aucune information sur les conclusions de cette procédure, ni sur les suites réservées à leur demande d'autorisation.

Monsieur le ministre,

Je veux être parfaitement claire. Ma démarche ne vise pas à demander un blanc-seing pour l'extraction de matériaux dans nos rivières.

Je reste une fervente partisane d'une protection forte de nos rivières. Je suis également très pragmatique. Lorsque nous imposons des règles, des études, des consultations et des procédures, nous devons être capables de répondre dans des délais raisonnables.

L'absence de réponse administrative ne protège ni l'environnement, ni l'économie, ni l'autorité publique. Elle fragilise les entreprises qui souhaitent respecter le cadre légal. Elle entretient l'incompréhension sur le terrain. Elle crée les conditions de pratiques non encadrées que nous devons justement éviter.

Dans un contexte où les besoins en matériaux augmentent, les conflits d'usage se multiplient, et certaines affaires récentes ont déjà mis en lumière des failles dans les dispositifs de contrôle et de suivi de notre administration, le silence de celle-ci devient une question politique assourdissante.

Monsieur le ministre,

J'aurai l'occasion de vous interroger plus en détail par voie de question écrite sur les nombreux aspects techniques de ce dossier. Mais aujourd'hui, la question que j'aimerais vous poser est simple :

Combien de temps encore les entreprises qui respectent l'ensemble des procédures demandées par le Pays devront-elles attendre une réponse de notre administration ?

Je vous remercie.

Teremuura KOHUMOTINI-RURUA

